

# « A'fleur de roche »

## - Règlement du concours photo 2021 –

### Article 1. Objectif du concours

Le concours « A'fleur de roche » organisé par le Collectif pour les Paysages du Massif Jurassien et Jura Nature Environnement a pour but de valoriser la richesse des affleurements rocheux et leur intérêt dans le paysage. Il s'agit de sensibiliser le grand public à leur fragilité, à leur beauté et leur importance pour la biodiversité.

#### *Qu'est-ce qu'un affleurement rocheux ?*

Un affleurement rocheux est un ensemble de roches calcaires typique du massif jurassien, la plupart du temps non séparé de la roche mère et découvert à la suite de phénomènes naturels associés à l'histoire géologique des lieux.

Le massif jurassien accueille fréquemment de telles formations dans les secteurs de moyenne montagne et d'altitude.

Du fait de son sol, plus pauvre en général, la flore et la faune y sont particuliers. Certains affleurements présents dans les prairies peuvent donc présenter un intérêt paysager, géologique et écologique et justifier une protection.

### Article 2. Thème et catégorie du concours

Les photos transmises doivent représenter des affleurements rocheux du Massif Jurassien (départements Ain, Doubs et Jura) et s'inscrire dans une des 3 catégories suivantes :

- Flore des affleurements rocheux
- Faune des affleurements rocheux
- Affleurements rocheux et paysages

### Article 3. Participation au concours

Pour participer, il suffit d'envoyer sa ou ses photos à [clemence@jne.asso.fr](mailto:clemence@jne.asso.fr) (indiquer « Concours photo » dans l'objet), en format numérique (3Mo maximum), à raison d'une photo maximum par catégorie, accompagnées de :

- Vos coordonnées : prénom, nom, mail et téléphone
- Le lieu de prise des photos
- Si vous le souhaitez, une phrase ou un titre exprimant le contexte ou le message associé à la photo

### Article 4. Participants

Le concours est ouvert à tou.te.s les photographes amateurs, adultes et enfants.

## Article 5. Calendrier

Les photos doivent être transmises avant le 30 juin 2021.

La sélection sera effectuée dans l'été et la remise des prix en septembre ou octobre 2021.

## Article 6. Sélection et lots

La sélection sera effectuée par un jury composé de photographes professionnel.le.s, de naturalistes et de membres d'associations environnementales.

Une photo lauréate sera sélectionnée dans chaque catégorie.

Un prix sera remis au gagnant de chaque catégorie composé d'un bon pour une expérience nature dans les Montagnes du Jura et/ou un bon pour un agrandissement photo et un beau-livre photo nature.

## Article 7. Conditions d'utilisation des photos

Les photos transmises et sélectionnées pourront être utilisées, avec mention de leur auteur, pour une durée de 5 ans, dans des actions de sensibilisation ou de communication, à vocation non commerciale, des associations organisatrices du concours.

La transmission de photos vaut acceptation de ce règlement.

## Contact

Pour le Collectif pour les Paysages du Massif Jurassien

Et Jura Nature Environnement

Clémence Durochat [clemence@jne.asso.fr](mailto:clemence@jne.asso.fr)



Action réalisée avec le soutien de :

